

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250227-250227_DEL07-DE

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

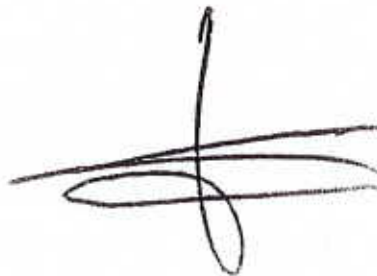
ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.

-07-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

MESURES D'EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE FRANCE RURALITES REVITALISATION

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation".

Ce zonage permet l'éligibilité de certaines communes à des mesures d'exonérations fiscales et sociales.

Deux principaux critères de classement sont utilisés : la densité de population et le revenu disponible par habitant.

Sur notre territoire deux communes sont éligibles : COLPO ET PLAUDREN

Le nouveau zonage clarifie les dispositifs de soutien en harmonisant les durées des exonérations fiscales. Les exonérations des entreprises peuvent porter sur l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, sur la cotisation foncière des entreprises et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est proposé de délibérer pour permettre l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) conformément aux articles 1466 G et 1464 D du code général des impôts (CGI) :

- pour les établissements exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle non commerciale (libérale), pendant 5 ans à 100 % puis pendant 3 ans de manière dégressive (75%, 50 % et 25 %) : le bénéfice de l'exonération n'est accordé qu'aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension.

- pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires, pendant 5 ans : l'exonération s'applique à compter de l'année suivant leur établissement.

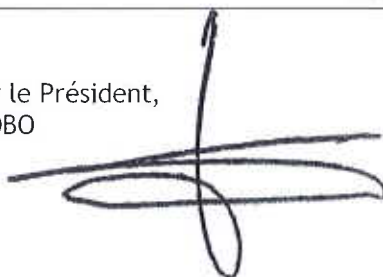
Le vote intervenant entre le 01/10/2024 et le 30/09/2025 : l'exonération concernera les établissements créés à compter du 01/01/2026 pour la taxation 2027.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 26 septembre 2024, il vous est proposé :

- de décider d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises selon les articles 1466 D et 1464 D du code général des impôts et suivant les éléments mentionnés ci-dessus ;
- de faire bénéficier ces mesures d'exonération aux communes de Colpo et Plaudren conformément au zonage établi ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250227-250227_DELO8-DE

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

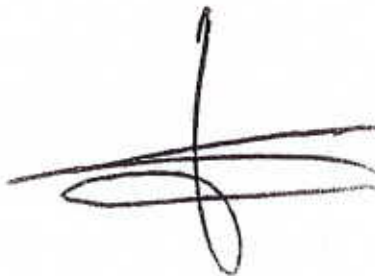
ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La délibération du 27 juin 2024 a validé le principe d'une diminution de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 500 000 € par an pour les exercices 2024, 2025 et 2026, donnant en conséquence les enveloppes suivantes :

DSC 2024 = 6 171 000 €

DSC 2025 = 5 671 000 €

DSC 2026 = 5 171 000 €

A ce montant annuel, vient s'ajouter l'enveloppe relative aux dispositions spécifiques du contrat de ville, rendue obligatoire par l'article L.5211-28-4 III CGCT, elle conserve un montant figé de 756 822 € pour la ville de Vannes.

Les montants répartis entre commune pour l'année 2025 sont indiqués en annexe. Ils résultent de la mise à jour annuelle des données de chaque commune, dans le respect de la pondération des critères prévus par la délibération du 3 février 2022, à savoir :

- Logement social	: 36,0 %	Potentiel financier	: 10,0 %
- Revenu par Habitant	: 34,0 %	Insularité	: 0,6 %
- Longueur de voirie	: 19,4 %		

Pour mémoire, le système de garantie, institué par la délibération du 3 février 2022, et limitant la baisse de DSC pour une commune à 5% de sa DSC (n-1) est abrogé, car incompatible avec la baisse de l'enveloppe globale de DSC.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

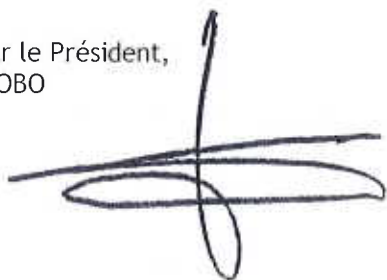
- de valider l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire tel que présentée ci-dessus ;
- d'arrêter les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour chaque commune pour l'année 2025, telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 79 VOIX

CONTRE : 2 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

Annexe 1 : Répartition de l'enveloppe de DSC 2025 entre les 34 communes de GMVa

	DSC 2024 "droit commun"	DSC 2025 (MAJ)	DSC 2024 "Politique de la ville"	DSC 2025 TOTALE
Arradon	152 565 €	143 910 €	- €	143 910 €
Arzon	83 527 €	74 697 €	- €	74 697 €
Baden	144 491 €	138 509 €	- €	138 509 €
Brandivy	53 076 €	49 913 €	- €	49 913 €
Colpo	90 259 €	86 213 €	- €	86 213 €
Elven	221 850 €	206 649 €	- €	206 649 €
Grand-Champ	208 469 €	192 401 €	- €	192 401 €
Ile-aux-Moines	53 139 €	48 408 €	- €	48 408 €
Ile d'Arz	36 580 €	33 786 €	- €	33 786 €
Larmor-Baden	22 050 €	19 127 €	- €	19 127 €
La Trinité-Surzur	61 298 €	54 451 €	- €	54 451 €
Le Bono	68 358 €	67 792 €	- €	67 792 €
Le Hézo	24 495 €	22 071 €	- €	22 071 €
Le Tour du Parc	26 627 €	24 741 €	- €	24 741 €
Locmaria-G.-C.	66 116 €	62 436 €	- €	62 436 €
Locqueltas	62 932 €	59 933 €	- €	59 933 €
Meucon	63 637 €	57 801 €	- €	57 801 €
Monterblanc	114 290 €	103 695 €	- €	103 695 €
Plaudren	88 325 €	80 471 €	- €	80 471 €
Plescop	201 902 €	188 284 €	- €	188 284 €
Ploeren	211 613 €	192 669 €	- €	192 669 €
Plougoumelen	67 493 €	62 265 €	- €	62 265 €
Saint-Armel	27 206 €	24 895 €	- €	24 895 €
Saint-Avé	418 995 €	389 810 €	- €	389 810 €
St-Gildas-de-R.	48 369 €	48 188 €	- €	48 188 €
Saint-Nolff	112 458 €	103 347 €	- €	103 347 €
Sarzeau	252 470 €	222 370 €	- €	222 370 €
Séné	287 579 €	267 387 €	- €	267 387 €
Sulniac	132 605 €	122 573 €	- €	122 573 €
Surzur	169 145 €	163 820 €	- €	163 820 €
Theix-Noyal	306 223 €	285 113 €	- €	285 113 €
Trédion	48 386 €	44 689 €	- €	44 689 €
Tréfléan	71 335 €	65 881 €	- €	65 881 €
Vannes	2 173 141 €	1 962 705 €	756 822 €	2 719 527 €
TOTAL	6 171 000 €	5 671 000 €	756 822 €	6 427 822 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250227-250227_DELO9-DE

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.



-09-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

L'article L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial, et interdit toute prise en charge par le budget propre de la collectivité de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

- lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et au regard du nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Au regard de la situation des budgets annexes Transports, Aéroport et Très Haut Débit, une subvention d'équilibre s'impose pour ces différents budgets.

Pour le budget annexe Transports, il s'avère nécessaire de financer les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 3 300 000 €.

Pour le budget annexe Aéroport, il s'avère nécessaire de financer les dotations aux amortissements et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 401 500 €.

Pour le budget annexe Très Haut Débit, il s'avère nécessaire de financer les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements, et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 355 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 30 janvier 2025 :

Il vous est proposé :

- de financer pour 2025 sur le Budget Principal la subvention au budget annexe Transports pour un montant de 3 300 000 € ;
- de financer pour 2025 sur le Budget Principal la subvention au budget annexe Aéroport pour un montant de 401 500 € ;

- de financer pour 2025 sur le Budget Principal la subvention au Débit pour un montant de 355 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A stylized signature in dark ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature in dark ink, consisting of a large loop on the left and a vertical line on the right.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250227-250227_DEL10-DE

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.

-10-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) « TERRAIN GENS DU VOYAGE DE PLOUGOUMELLEN »

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 3 février 2022, une autorisation de programme a été votée pour les travaux d'aménagement d'une nouvelle aire des gens du voyage sur la commune de PLOUGOUMELLEN.

L'enveloppe financière pour cette AP prévue initialement à 880 000 € a été modifiée en décembre 2023 et ajustée à 1 550 000 €.

L'évolution de ce coût se justifiait par :

- Le coût des études, maîtrise d'œuvre, assurance et révision de prix : + 42 000 € ;
- Des travaux supplémentaires de voirie et réseaux suite à des dégradations du site pendant la phase étude : + 69 000 € ;
- Mise à jour financière des aménagements intérieurs réglementaires entre la phase de programmation et des études de maîtrise d'œuvre : + 455 000 € ;
- Mise aux normes de la défense incendie suite à l'instruction du permis de construire : + 108 000 €.

Pour payer les dernières factures, il est proposé d'augmenter de nouveau l'AP de 130 000 € soit un coût total de 1 680 000 €.

Cette évolution est justifiée par la prolongation du chantier qui a induit des travaux supplémentaires et une télésurveillance accrue sur le site.

Lissage des crédits en dépense :

Libellé AP	Mandaté Avant 2024	CA 2024	CP 2025	Montant d'AP voté	Modification montant AP février 2025	Nouveau montant AP
GDV PLOUGOUMELLEN	105 006	1 310 629	264 366	1 550 000	130 000	1 680 000

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

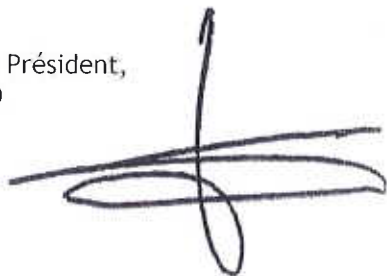
- d'approuver la modification du montant et de la durée de l'AP « terrains gens du voyage de PLOUGOUMELLEN » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 80 VOIX

CONTRE : 1 VOIX

ABSTENTION : 2 VOIX

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250227-250227_DEL11-DE

Ont été excusés :

MEUCON : Pierrick MESSEGER
VANNES : Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.

-11-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) « AMENAGEMENTS CYCLABLES PHASE 2 »

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 8 février 2024, une autorisation de programme (AP) a été votée pour les aménagements cyclables phase 2. Ce programme intègre les travaux pour GRAND-CHAMP/PLESCOP, PLOEREN/ARRADON et la passerelle Laroiseau SNCF.

L'enveloppe financière pour cette AP prévue initialement à 2 730 000 € doit être ajustée à 3 525 000 € soit une augmentation de 795 000 €.

Sur la passerelle Laroiseau SNCF, l'évolution du coût de 570 00 € se justifie par :

- des compléments d'études SNCF à réaliser ;
- une mauvaise estimation du coût des travaux par le maître d'œuvre ;
- la hausse des prix des matières premières.

Sur l'aménagement cyclable PLOEREN/ARRADON, l'estimation a été ajustée suite aux travaux supplémentaires en conclusion du diagnostic zone humide qui fait augmenter de manière significative le linéaire de la passerelle. Le marché est en phase d'étude et à ce stade, la hausse prévue est de 225 000 €.

Lissage des crédits en dépense :

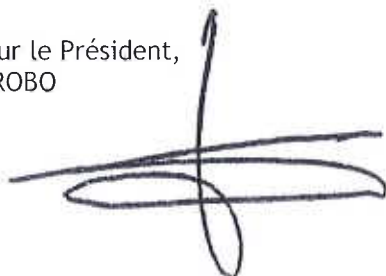
Libellé AP	CA 2024	CP 2025	CP 2026	Montant d'AP voté	Modification montant AP février 2025	Nouveau montant AP	Année de fin d'AP
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 2	393 903	2 130 000	1 001 097	2 730 000	795 000	3 525 000	2026

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

- d'approuver la modification du montant et de la durée de l'AP « Aménagements cyclables phase 2 » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 février 2025, s'est réuni le 27 février 2025, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (départ à 19h)

Ont donné pouvoir :

ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Anne GALLO -KERLEAU
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Katy CHATILLON LEGALL a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET
	: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA
	: Audrey ESSOLA a donné pouvoir à Sandrine LELOUP à partir de 19h

Mise en ligne le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250227-250227_DEL12A-DE

Ont été excusés :

MEUCON

: Pierrick MESSEGER

VANNES

: Franck POIRIER à partir de 19H au départ de Monsieur ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Yves BLEUNVEN - Julian EVENO

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with several horizontal strokes intersecting it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

FINANCES

**LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS
DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-3,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient de clôturer les AP suivantes :

- Ostréapolis : coût définitif de 4 184 252 € soit 388 748 € de moins que prévu ;
- Renouvellement ZAE phase 1 : coût définitif de 981 921 € soit 408 079 € de moins que prévu ;

Il convient de diminuer le montant de l'AP et la réparation des crédits pour l'AP « gestion des milieux aquatiques ». Le programme annuel est fixé à 1,8 M € par an jusqu'en 2028 ce qui représente une baisse de l'AP de 3 651 261 € et le montant global de l'AP à 10 148 740,10 € au lieu de 13 800 000 €.

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global ni du calendrier :

- Aménagements cyclables Phase 1 ;
- Pôle numérique VANNES (Construction du Campus Data-science et Cybersécurité) ;
- Pôle d'Echange Multimodal ;
- La révision des documents de planification.

Il convient d'augmenter le montant des AP et la répartition des crédits pour :

- Aménagements cyclables phase 2 ;
- L'aire des gens du voyage de PLOUGOUMELLEN.

Les autres AP ne sont pas modifiées.

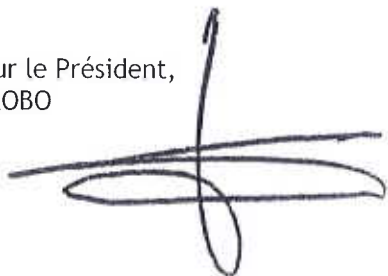
La ventilation des crédits de paiement de ces différentes opérations est jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

- *d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programme telles qu'indiquées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Annexe - LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2025

Libellé AP	Mandaté Avant 2024	CA 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant d'AP voté	Modification montant AP février 2025	Nouveau montant AP	Année de fin d'AP
OSTREAPOLIS	3 677 429	506 823					4 573 000	-388 748	4 184 252	2024
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 1	3 309 261	3 506 038	225 701				7 041 000	0	7 041 000	2025
RENOUVELLEMENT ZAE Phase 1 2021-2022	976 573	5 348					1 390 000	-408 079	981 921	2024
CAMPUS DATA-SCIENCE ET CYBERSECURITE (POLE NUMERIQUE)	4 809 999	1 399 654	6 000 000	5 839 347			18 049 000	0	18 049 000	2026
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	215 366	282 409	42 225				540 000	0	540 000	2025
RESTO DU CŒUR	253 712	1 792 027	854 261				2 900 000	0	2 900 000	2025
GDV PLOUGOUMELEN	105 006	1 310 629	264 366				1 550 000	130 000	1 680 000	2025
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	1 563 798	1 384 942	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	13 800 000	-3 651 260	10 148 740,10	2028
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	1 183 716	13 825 059	13 000 000	4 200 000	121 225		32 330 000	0	32 330 000	2027
DOCUMENT DE PLANIFICATION	0	538 843	350 000	146 157			1 035 000	0	1 035 000	2026
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 2	0	393 903	2 130 000	1 001 097			2 730 000	795 000	3 525 000	2026
TOTAL	16 094 859	24 945 675	24 666 553	12 986 601	1 921 225	1 800 000	85 938 000	-3 523 087	82 414 913	